



PES **Parcours** **Emploi Santé**

Parcours Emploi Santé (PES)

Vous rencontrez des difficultés liées à votre état de santé faisant obstacle à votre recherche d'emploi ?

Vous souhaitez construire un projet réaliste et compatible avec votre état de santé ?

Vous souhaitez identifier les actions possibles pour redynamiser votre parcours et favoriser votre retour à l'emploi ?

Vous souhaitez faire le point sur votre situation ?

Ce service vous permet :

- de comprendre l'impact de votre situation de santé sur votre projet professionnel et votre retour à l'emploi ;
- d'être accompagné dans vos démarches de recherche d'emploi ou de formation, en identifiant les environnements et conditions de travail compatibles avec votre situation et vos compétences ;
- si besoin, de bénéficier d'un soutien psychologique, d'enclencher un parcours de soin adapté et/ou d'être accompagné dans les démarches de reconnaissance de handicap.

Le service en détails

Le Parcours Emploi Santé dure 6 mois maximum (mais il peut s'arrêter avant selon vos besoins).

Vous démarrez par un échange approfondi, réalisé par une des professionnels de santé et de l'accompagnement, pour une analyse de votre situation et des difficultés que vous pouvez rencontrer.

Vous bénéficiez ensuite d'un parcours d'accompagnement personnalisé pour répondre à vos besoins : soutien psychologique, orientation vers un parcours de soins adapté, réflexion sur le projet professionnel en lien avec votre état de santé, etc.



L'accompagnement psychosocial et professionnel est composé d'entretiens individuels, d'ateliers collectifs pour favoriser l'échange et le partage d'expériences ainsi que d'immersions en entreprise. La prestation peut être réalisée en présentiel ou à distance. N'hésitez pas à contacter votre conseiller Pôle emploi pour en savoir plus.



BON À SAVOIR

Les professionnels que vous allez rencontrer sont soumis à un code de déontologie, voire au secret médical. En conséquence, aucune donnée de santé ne sera échangée avec votre conseiller Pôle emploi. Seules les informations relatives à votre projet professionnel et aux conditions favorables pour l'exercer pourront lui être communiquées afin qu'il vous accompagne au mieux dans la réalisation de votre projet à l'issue du Parcours Emploi Santé.